

Conseil académique
Séance du 12 octobre 2023

ACTE ADMINISTRATIF 05/2023	Contrat d'établissement
-------------------------------	-------------------------

Vu les articles L712-4 à L712-6 modifiés du Code de l'Éducation
Vu l'article L712-6-1 modifié du Code de l'Éducation

Le Conseil Académique a été consulté sur le Contrat d'Etablissement couvrant la période 2022-2026.

A Saint Etienne le 12 octobre 2023
Le Président du Conseil Académique,
Le Président de l'Université



Florent PIGEON

Membres présents	36
Membres représentés	22
Membres votants	58

POUR : 55

CONTRE : 3

ABST : 0